

Usagers du port : servir d'interface avec les responsables



Lundi, une partie des adhérents de l'Association des usagers du port était réunie pour participer à leur assemblée générale annuelle. L'occasion pour son président, Lucien Poirot, de dresser un bilan. **« Créée en juin 1998, l'Association des usagers du port saint-vaastais a pour but d'être un interlocuteur privilégié auprès du gestionnaire, au nom des usagers du port de plaisance de Saint-Vaast et de promouvoir les intérêts communs des usagers du port de plaisance. »**

Pour ce faire, l'association est en rapport avec de nombreuses institutions. **« Nous sommes en contact permanent avec la société publique locale, gestionnaire du port, en participant au comité local des usagers permanents, au conseil portuaire en ayant des représentants. Nous participons également au comité des affaires maritimes et portuaires mis en place par la nouvelle équipe municipale qui a pour rôle de faire le point, de façon périodique, sur l'ensemble des activités pêche et plaisance du port. J'ai pris la présidence pour éviter la disparition de l'association. »** Sur les 660 titulaires d'un emplacement portuaire à l'année, 71 plaisanciers sont adhérents à l'association.

Usagers informés

Pour l'association, une des priorités est également d'informer ses adhérents sur tous les sujets concernant le nautisme. **« Qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux, les sujets concernant le nautisme sont une partie intégrante de la vie des plaisanciers. Ces informations, collectées, triées et mises en forme, sont insérées sur notre site Internet mis en place en janvier : auppsv50.fr »,** poursuit Lucien Poirot. **« Parmi nos actions, nous essayons de faire évoluer les choses et en particulier faire en sorte de limiter le prix annuel de location des pontons. Et dans l'avenir, de proposer une diminution du coût du séjour annuel. »**

Une association qui est également affiliée à l'Union nationale des associations de navigateur. **« Nous sommes ainsi destinataires de toutes les modifications de lois et réglementations ainsi que de l'ensemble des rapports fournis par les différents comités du nautisme. Nous voulons assurer un maximum de confort aux usagers du port. Nous avons aussi mis l'accent sur l'information quant aux règles de sécurité à respecter en mer »,** conclut Lucien Poirot.